

Bruxelles, le 25 novembre 2022
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0032(COD)**

14668/22
ADD 1

COMPET 885
IND 466
RC 57
RECH 595
TELECOM 454
FIN 1212
CADREFIN 197
CODEC 1730

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	14454/22
N° doc. Cion:	6170/22 + ADD 1
Objet:	Règlement établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs) - <i>Orientation générale</i> = <i>Déclaration du Conseil</i>

Les délégations trouveront en annexe la déclaration visée en objet, qui sera inscrite au procès-verbal de la session du Conseil.

DÉCLARATION DU CONSEIL

Le Conseil souscrit aux objectifs politiques du règlement sur les semi-conducteurs et souhaite maintenir le niveau d'ambition financier de la proposition. Dans le même temps, le Conseil réaffirme son attachement à la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur la réutilisation de fonds dégagés dans le cadre du programme de recherche¹ en ce qui concerne la limite de 0,5 milliard d'euros pour la reconstitution de ces fonds dégagés en faveur du programme de recherche au cours de la période 2021-2027.

Afin de maintenir le budget global prévu de 3,3 milliards d'euros, la Commission est invitée à aider le Conseil à étudier d'autres solutions qui pourraient être examinées dans le cadre des prochaines négociations en trilogue avec le Parlement européen, tout en respectant les prérogatives de l'autorité budgétaire. Le Conseil souligne que la contribution d'Horizon Europe au budget du règlement sur les semi-conducteurs devrait être maintenue à 1,65 milliard d'euros.

Le Conseil rappelle également la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative au financement du règlement européen sur les semi-conducteurs et du programme pour une connectivité spatiale sécurisée, adoptée le 23 novembre 2022².

¹ JO C 444 I du 22.12.2020, p. 3.

² [JO xxxxx].